

Décision portant nomination d'une directrice d'une unité mixte de recherche

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITÉ PARIS CITE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DES ANTILLES

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1 février 2023 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale .

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherches et autres formations de l'Inserm

Vu la décision Inserm n° 2014-073 créant l'Unité Mixte de Recherche Inserm UMR U 1134 et nommant Monsieur Yves Colin ARONOVICZ dans ses fonctions de directeur ;

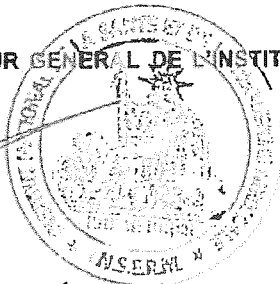
Vu la décision Inserm n° 2019-383 prolongeant l'Unité Mixte de Recherche UMR U 1134 et reconduisant Monsieur Yves Colin ARONOVICZ dans ses fonctions de directeur ;

Décident :

Article 1 Madame Caroline LE-VAN-KIM est nommée Directrice par intérim de l'Unité Mixte de Recherche UMR U 1134 intitulée « Biologie intégrée du Globule Rouge ».

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 30 janvier 2023.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITÉ PARIS CITE



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DES ANTILLES

Le Président de l'Université des Antilles

Michel GEOFFROY

